



PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du mardi 12 décembre 2017

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 19h00

Appel: 47 membres présents, 7 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Andreas Buntschu
Pierre-François Charmillot
Joëlle Gentile
Malika Manaa
Thomas Rigolet
Catherine Safi
Christian Scaiola
Non excusés
Pierre Maeder

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 13.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 16 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements extérieurs du site scolaire du Martinet – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 23 – Budget de fonctionnement 2018 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
6. Associations intercommunales.
7. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux, aux représentants de la presse et au public venu nombreux. Il rappelle que la séance du mois de novembre a été annulée faute de matière à traiter, et que la dernière séance remonte donc au mois d'octobre. Il reprend le thème de la démocratie qui est ce qui nous fait nous déplacer en cette salle et qui organise nos débats et les rapports entre les communes et le Canton, entre le Canton et la Confédération. Il fait remarquer que les primes maladies ont pris l'ascenseur et qu'elles relèvent d'une compétence fédérale, ce qui n'a pas empêché qu'à Genève des citoyens se sont manifestés pour protester contre cette hausse. En Suisse nous employons généralement d'autres méthodes pour faire changer les choses, et ce ne sont pas quelques citoyens dans la rue qui feront bouger les lignes à Berne. Deux conseillers d'Etat, à Genève et Vaud, ont décidé de lancer une initiative destinée à récupérer au niveau cantonal les compétences jusqu'à présent déléguées à la Confédération. Attendons la suite, mais c'est cela le jeu de la démocratie plutôt que les manifestations de rue; il faut lancer des initiatives et initier le débat démocratique. Ceci sert d'introduction à ce qui sera débattu dans quelques instants.



Conseil Communal de Rolle

Il procède alors à l'assermentation de Mme Pauline Blaser (PSRV) et Mme Valeria Mozzetti (PSRV); le Conseil est ainsi au complet.

Il fait ensuite voter l'ordre du jour modifié avec l'ajout du thème «Pétition» en point 6. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture du courrier de M. Yves Guisolan relatif à sa démission de membre du Conseil effective au 31 octobre 2017, ainsi qu'à celui de M. Laurent Théodore qui concerne également sa démission de membre du Conseil au 31 décembre 2017, et à celui de M. Stefan Garrido qui fait part de sa démission de son poste d'huissier du Conseil au 31 décembre 2017. Il mentionne le courrier-pétition, déjà évoqué en octobre dernier, relatif au tarif de la cantine scolaire Navirolle. En ayant accepté la modification de l'ordre du jour, le traitement de ce courrier se fera au point 6.

3. Communications de la Municipalité

Mme Choulât Pugnale revient sur le souci de M. Micello concernant la sécurité des piétons au Port. Cette question étant une préoccupation pour la Municipalité, celle-ci a demandé l'avis de plusieurs personnes, dont celui du concepteur du projet qui recommande de ne pas poser de barrières mais juste un panneau de signalisation de mise en garde. Rendez-vous a été pris avec un expert de l'assurance concernée pour avis au début janvier, et l'agent de sécurité M. Leyvraz a préparé un dossier destiné à être envoyé au BPA. Lorsque tous les avis et données auront été récoltés, décision sera prise. Les membres de la commission du port ont signalé qu'ils n'étaient plus favorables à la pose de barrières.

A propos du Marché, la police administrative rolloise a la bonne lecture du règlement, et la police du commerce va édicter de nouvelles directives; dès 2018 il sera possible de consommer sur les marchés. Mais il faudra une mise à l'enquête, une personne responsable dépositaire de la patente de buvette, il y aura des heures de voirie et de sécurité publique à respecter et tout cela aura un coût. Mais si c'est ce que le Conseil désire, la Municipalité fera le nécessaire.

M. Haldimann donne un éclairage sur les cantines scolaires. Les premiers chiffres mentionnent les inscriptions d'enfants alors que les seconds chiffres mentionnent les enfants qui ont de manière effective mangé à la cantine. Pour les inscriptions 2017-2018, ces deux chiffres sont sensiblement identiques. En ce qui concerne la présentation sur les cantines et la feuille de route d'Enfance et Jeunesse, elle sera faite par la directrice d'Enfance et Jeunesse avant la prochaine séance du Conseil, le 6 février.

Quant aux conventions liant les communes à la paroisse catholique, la mise en place entre les communes est à bout touchant, avec la paroisse également. Il faut attendre la validation de principe des communes et de la paroisse pour envoyer ces conventions aux services des communes, qui une fois qu'elles seront validées pourront enfin être signées.

Le Syndic revient sur le postulat « Michel Deruaz », déposé et accepté il y a une année. Il avoue que la Municipalité n'est pas au rendez-vous des 12 mois juridiques. Ce postulat l'intéresse beaucoup à titre personnel et il ne s'agit pas là de mauvaise volonté, mais il s'est rendu compte qu'il était le seul à pouvoir y travailler. Il s'agit d'un gros travail d'analyse avec les associations impliquées. La commune fait partie d'au moins une dizaine d'associations ce qui implique un gros travail de recherche d'informations pour mener une analyse précise sur le plan financier et celui de la composition des divers organes délibérants, etc. Il s'engage ce soir à produire la réponse au postulat pour la prochaine séance du Conseil.

En novembre une réunion pour le projet de fusion a eu lieu avec les citoyens des trois communes (environ 70) prêts à s'investir dans des groupes de travail. Il sera possible de commencer à travailler de manière précise le 9 janvier dans un processus validé jusqu'au mois de juin à raison de 3 réunions par groupe de travail. Avant l'été quelques renseignements utiles pourront être fournis.



Conseil Communal de Rolle

4. Préavis municipal 2016-2021 N° 16 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements extérieurs du site scolaire du Martinet – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

M. Paley, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport.
Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Deruaz prend la parole afin d'informer qu'il est l'un des deux membres de la Cofin à s'être abstenu. Lorsque le préavis original a été déposé devant le Conseil deux commissions s'y sont penchées, une ad hoc et la Cofin. Les deux commissions sont arrivées à la conclusion qu'on pouvait se passer du terrain de gazon artificiel pour des questions de coût, et le Conseil a suivi cet avis. Par la suite la Municipalité a présenté un crédit complémentaire arguant que des économies avaient été réalisées et proposant d'utiliser l'argent économisé pour la pose de gazon artificiel. Il avait même été dit devant le Conseil que le résultat du vote avait été non mais qu'il y avait 2 commissions qui avaient dit presque oui et que le Conseil avait dit presque oui, et que dès lors la Municipalité se sentait autorisée, au vu des économies réalisées, à poser le gazon artificiel. Mais on apprend aujourd'hui qu'il n'y avait pas d'économies. En résumé on a financé du pseudo gazon avec de pseudo économies, ce qui lui fait penser à un vrai mensonge; est-ce que le syndic peut garantir que ce type de procédure fait partie du passé?

Le syndic aimerait bien offrir des garanties mais ce sera compliqué. Il comprend tout à fait l'intervention de M. Deruaz et la frustration des conseillers, et confirme que les crédits complémentaires concernent les urgences alors que souvent ils sont votés pour de l'argent déjà dépensé. Il essaiera d'offrir des garanties pour que les choses changent.

Le Président referme la discussion pour passer au vote dont le résultat est que préavis est accepté par 27 oui, 1 non, 16 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 6 juin 2017
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 90'000.- pour la réalisation de divers travaux supplémentaires selon le point 1.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses et à imputer cette somme au compte No. 5200.5030.8 «Réalisation des aménagements extérieurs du complexe du Martinet».
3. Ce crédit supplémentaire vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016 /N° 44 et le préavis 2011-2016 /N° 82 dont les amortissements sont échelonnés sur une période de 15 ans.

Le **Préavis N° 16** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 12 décembre 2017



Conseil Communal de Rolle

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 23 – Budget de fonctionnement 2018 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

M. Paley, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président propose d'ouvrir la discussion sur l'entrée en matière, puis de passer à la discussion chapitre après chapitre, et enfin de terminer par la discussion sur le fond.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Cofin qui a effectué un grand travail sur ce budget ainsi que les collaborateurs de la commune qui ont apporté des réponses aux questions. Cette formule questions/réponses telle qu'elle se pratique depuis 2-3 ans est la bonne formule. S'agissant des remarques de la Cofin, la Municipalité considère qu'elles sont de bon aloi et qu'elle peut sans autre rentrer en matière sur tous ces points très pertinents. Il en veut pour preuve la question du vin dont la consommation dépasse le budget, ce qui est révélateur de la générosité de la commune. Il faut analyser le pourquoi de ce dépassement et après une rapide analyse on constate que 2017 fut une année assez riche en événements (inauguration du port, du Martinet D, nouveaux habitants, etc...). La question de la générosité sera donc revue et peut-être corrigée. Il est lui-même pessimiste et reconnaît que la commune vit un peu au-dessus de ses moyens puisqu'elle est souvent obligée de puiser dans ses réserves pour équilibrer les comptes. Ce ne sont finalement que les entreprises établies à Rolle qui aident à boucler le budget de manière plus ou moins équilibrée chaque année, et son inquiétude se révèle pour les prochaines années, même si on ne doit peut-être pas en parler ce soir. De plus la décision du Canton de précipiter la RIE 3 aura des conséquences financières pour Rolle. Il y aura également les points d'impôts prévus pour la facture sociale, on parle de 4 points d'impôts pour la prochaine, ce à quoi se rajoutent nos investissements, le remboursement des constructions scolaires et ce qu'on commence à payer pour le DISREN. Il est en conséquence inquiet pour les prochains budgets et on peut estimer un montant de moins 10 mios de revenus au niveau des personnes morales. La création du Port, la réfection de la Grand Rue, des constructions scolaires et quelques autres réalisations sont à présent à payer, et il est temps de prendre un peu de recul et de faire une pause. Le plafond d'endettement est bloqué à 51 mios et il est évident qu'il faudra rester dans ce cadre. La commune a certainement droit à un statut spécial et il a été écrit à l'administration cantonale des finances dans ce sens, afin d'organiser une rencontre et de faire des projections sur ce que sera l'avenir des rentrées fiscales communales. Comme indiqué dans le rapport, il est extrêmement difficile de savoir où l'on va. Il faut que le message passe que la commune de Rolle n'est pas une commune riche, et que les communes voisines s'en rendent compte. A ces problèmes financiers s'ajoutent des investissements à faire pour l'équipement informatique de la commune et l'acquisition d'un nouveau ERP, le remplacement de la centrale téléphonique et des serveurs informatiques. En 2018 il faudra donc se concentrer sur des investissements mesurés.

Le Président reprend la main et souligne que le budget est un document remarquable dont toutes les communes n'ont pas l'équivalent. Il propose de passer en revue les divers chapitres du budget.

Chapitre 1 Administration générale – Pas d'intervention.

Chapitre 2 Finances – M. Théodore, à propos du point 2100 sur le bénéfice des sociétés, dit qu'il lui semble que le chiffre 2016 a été reporté pour 2018 et il se demande s'il y a tout de même eu une étude plus approfondie et si oui avec quel partenaire.

Le Syndic informe qu'il y a eu rencontre avec l'administration fiscale au mois d'octobre pour essayer de glaner quelques indices par rapport aux bénéfices de ces sociétés, mais cette dernière a été incapable de fournir des informations précises. Des inquiétudes se sont donc fait jour car il semble que si les bénéfices annoncés par les sociétés en question n'étaient pas au rendez-vous, il serait possible que nous devions rendre de l'argent, ce qui poserait un problème majeur; il n'ose même pas envisager ce cas de figure, et on est dans le flou le plus complet. Un autre problème est que les fonds énormes versés par ces sociétés ne peuvent pas être rendus au Canton, il faut les placer sur des comptes bancaires dispersés afin d'éviter les intérêts négatifs.

Mme Bermejo Dubois aimerait demander des précisions au syndic à ce propos parce que si l'on voit les revenus de 2017 de 11 mios et qu'on prévoit 30 mios sur 2018, il y a une différence de 18.5 mios + le



Conseil Communal de Rolle

déficit d'1 mio, c'est vraiment beaucoup. Il faut partir du principe que le budget 2018 annoncera 20 mios de déficit et non pas 1 mio.

Le Président explique que la plupart des mios mentionnés vont au Canton avec un petit impact pour la commune, mais qui se situe loin des chiffres cités. Ce qui ressort est que pour l'instant le flou total empêche d'être précis avec les chiffres.

M. Deruaz complète en disant que la colonne concernée est celle du budget 2017 et non pas celle des comptes 2017. Evidemment une partie des impôts 2017 sont déjà rentrés, alors peut-être vont-ils ressortir mais la Cofin a posé une question précise sur les montants qui avaient été encaissés et non pas budgétés pour 2017.

Chapitre 3 Domaines et Bâtiments – Pas d'intervention.

Chapitre 4 Travaux – M. Théodore dit qu'au compte 4100/3185 « Etudes, honoraires et divers » il s'agit du service Energie et développement durable, et il a noté une diminution de 41.6% du budget 2018 par rapport au budget 2017, ce qu'il déplore de la part d'une commune qui est une toute jeune « Cité de l'énergie ».

Mme Tecon explique que le dicastère de l'énergie a dû se réduire au même titre que tous les autres, ce qui montre bien que l'on vit un peu un temps de crise. Toutefois on garde un poste à mi-temps pour un délégué à l'énergie.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes – Pas d'intervention.

Chapitre 6 Police – Pas d'intervention.

Chapitre 7 Sécurité sociale – Pas d'intervention.

Chapitre 8 Services industriels – Pas d'intervention.

Le Président passe alors à la discussion sur le fond.

M. Paley, qui s'est abstenu lors du vote de la Cofin sur le budget, parce que le montant final l'effraie, félicite le syndic pour sa clairvoyance, explique que son abstention est destinée à lancer une alerte pour que le Conseil ne fasse pas la politique de l'autruche. Il est gêné par un tel déficit qui est un montant très conséquent pour la commune, et qui devrait éclairer les discussions qui suivront à propos de la fusion, de la région, etc., pour ne plus forcément aller dans la dépense ou prendre la dépense des autres sur la commune.

La parole n'étant plus demandée le Président referme la discussion pour passer vote dont le résultat est que budget 2018 est accepté à la majorité (3 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 26 octobre 2017
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2018 de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 926'932.-.

Le **Préavis N° 23** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 12 décembre 2017



6. Pétition contre le nouveau tarif de la cantine scolaire.

Le Président revient un peu en arrière et explique qu'au mois d'octobre il n'était pas très clair de déterminer si le courrier reçu était un courrier ou une pétition. L'avis des chefs de groupes a été demandé et la majorité d'entre eux s'est exprimée en faveur de la pétition. Cette dernière va donc être traitée selon les articles 64 et suivants du règlement du Conseil. Ces articles sont précis et stipulent que lorsque le sujet d'une pétition n'est pas du ressort du Conseil Communal, ce sujet doit être renvoyé à une autorité compétente dont les associations intercommunales ne font pas partie. Il y a donc une zone grise à mettre en balance avec le fait qu'un nombre important de pétitionnaires, plus de 300, sont des concitoyens rollois ayant manifesté leur inquiétude ou désapprobation face à une situation. En traitant le courrier comme une pétition il s'agit de nommer une commission qui peut recevoir les pétitionnaires et qui peut, dans le cadre limité des compétences du Conseil, réfléchir à ce qu'il est possible de faire pour tenir compte de leur avis et le transmettre à qui de droit avec d'éventuelles propositions. Il suggère de passer à la nomination de la commission.

Mme Schmutz, qui ne comprend pas le pourquoi de cette commission, rappelle que le sujet est du ressort du Codir d'Enjeu. Le Conseil n'a donc rien à voir avec cette question. Il a fallu des années et des années pour créer une association intercommunale qui s'occupe des écoles, et à présent la commune de Rolle veut se faire remarquer et les rollois vont décider. Il n'y a pas lieu de nommer une commission.

Mme Suva revient sur l'article du règlement qui traite de la pétition et sur la zone grise mentionnée par le Président. Pour elle ce n'est pas gris selon l'article 64, alinéa 5 « Si la pétition relève de la compétence du Conseil elle est renvoyée à l'examen d'une commission ». Selon la réponse du préfet qui a dit « nous comprenons que vous désiriez que le débat démocratique ait lieu au sein du Conseil communal mais nous vous mettons en garde de ne pas donner des compétences au Conseil qui ne sont pas les siennes ». Etant elle-même membre du Conseil intercommunal d'Enjeu, elle serait intéressée à y participer et confirme qu'il est important que le débat démocratique ait lieu. Mais pour qu'il soit démocratique il faut qu'il soit à la bonne place, c'est-à-dire pas devant ce conseil qui n'en a pas la compétence. Il serait donc judicieux de transmettre cette pétition à l'autorité compétente. L'article 64 alinéa 4 mentionne effectivement les autorités cantonales ou fédérales, mais par interprétation de la loi on pourrait également y inclure les associations intercommunales, et le règlement est suffisamment clair pour, sans nommer une commission, transmettre la pétition au Codir d'Enjeu.

Le Président désire attirer l'attention des conseillers sur l'article 66 du règlement, dernier alinéa, sur lequel il s'appuie pour continuer la discussion.

M. Petit pense que puisque que l'on parle de la réponse du préfet il faut la mentionner jusqu'au bout « mais pour en être convaincus vous pourriez la renvoyer à l'examen d'une commission ce qui permettrait le débat auquel chacun ne semble pas s'opposer ».

Mme Suva, qui a réfléchi à cette dernière phrase du préfet, estime que si l'on commence avec la nomination d'une commission, c'est comme pour le TF qui avant de procéder au débat sur le fond va réfléchir sur sa compétence sur la forme. Dès le moment qu'une commission est nommée, sa compétence est validée sur la forme or c'est le Conseil qui a la compétence de décider s'il peut traiter de cette pétition, ce qui n'est pas le cas.

Le Président tient à rendre Mme Suva attentive à l'article 66, et la parole n'étant plus demandée passe au vote portant sur l'acceptation d'une commission pour traiter la pétition. Le résultat du vote est que la nomination de la commission est rejetée par 20 non, 11 oui, 10 abstentions.

7. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider informe que le Conseil intercommunal d'Enjeu s'est rencontré à mi-novembre et le courrier/pétition précédemment traité a été lu en séance et transmis au Codir. Le budget a été accepté et MM. Micello et Fluhr ont été remplacés par Mmes Carrard-Gay et Perren. Prochaine séance prévue au mois de mars 2018.



Conseil Communal de Rolle

Mme Bermejo-Dubois, au sujet de l'association pour le Conseil régional, dit qu'une présentation très intéressante a été proposée par le Codir mais les slides n'ont pas été encore reçus. Elle se propose donc de présenter ces derniers à l'occasion de la prochaine séance du Conseil. Cette présentation démontre comment l'investissement consenti pour le Conseil régional porte ses fruits sur divers projets. Dans les grandes lignes les sujets traités ont été le budget d'env. 1'800'000.- qui a été accepté et les assises de la transition énergétique qui vont avoir lieu dans le grand Genève à fin janvier 2018. Ce sera intéressant d'y participer et à ce propos elle demande à la Municipalité si des cartes de participation ont été reçues car les frais de participation aux divers workshops sont assez élevés. Si des cartes inutilisées sont disponibles, serait-il possible de les mettre à disposition des conseillers ? Elle encourage ces derniers à participer sachant que la France, Genève et Vaud sont concernés. Elle reviendra également avec plus d'informations lors du conseil de février. Elle demande enfin à la Municipalité une explication pour le prochain conseil sur comment Rolle est désignée dans le cercle porteur ou le cercle solidaire. Puisque Rolle n'est plus représentée au Codir, qui prend la décision faisant que la commune se trouve dans un cercle ou un autre; quels sont les critères sachant qu'elle n'a rien à dire?

Mme Tecon répond que la question des cercles porteurs et solidaires s'analyse à chaque projet, la commune territoriale faisant en principe partie du cercle porteur, cercle dont font partie les principaux bénéficiaires de chacun des investissements qui sont proposés. Mais évidemment selon le projet, plusieurs communes peuvent être porteuses. Pour exemple celui de la Maison des vins à Mont-sur-Rolle concerne toutes les communes qui sont viticoles avec quelques communes du district de Morges. Il faut prendre en compte les implications et les intérêts qui font que des communes et pas d'autres font partie d'un cercle ou d'un autre. Il y a aussi les propositions des initiateurs du projet, des financiers et des responsables du DISREN qui ensuite vont discuter avec les différentes municipalités pour présenter le projet et pour adapter les montants par rapport aux possibilités des communes et à leur projection dans le projet. Ce n'est pas le Codir qui décide. Au sujet des assises transfrontalières, il y aura un événement à Rolle en février 2018 au Casino, un one-man show qui s'intitulera « l'émeute » sur le thème de l'énergie et de l'environnement. Des gymnasiens nyonnais sont appelés à préparer des vidéos qui seront visualisées, dont un certain nombre sera choisi pour être projeté à l'occasion du one-man show, et il y aura un débat avec divers intervenants politiques et autres. Dates à suivre.

M. Haldimann donne une nouvelle de l'ARAS dont on vient de voter une partie du budget au travers du nôtre. L'ARAS s'occupe des Centres sociaux régionaux et également des agences d'assurances sociales pour lesquelles le budget a augmenté car une nouvelle prestation sociale est accueillie sur le district; il s'agit de « Entrée de secours » qui est une assistance destinée à toute personne consommant des produits stupéfiants, désireuse de s'en désaccoutumer.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Ansermoz s'est aperçu que le système du paiement de parcage à la Tête noire ne fonctionne souvent pas, depuis deux mois, qu'il est souvent en réparation et que les utilisateurs craignent l'amende... Il poursuit sur le thème des parkings et relève que les commerçants sont toujours agacés par le manque de places de stationnement à Rolle, et particulièrement avec les bientôt 40 places qui disparaîtront pour le futur chantier de la Coop. Le manque de places de parc est vraiment flagrant à Rolle et il faudrait trouver un parking provisoire et améliorer l'existant. Il faudrait essayer de redynamiser le centre et ses commerces et libérer une dizaine de places supplémentaires afin de donner une réponse au mécontentement ambiant.

Il termine en remerciant l'équipe de la voirie pour les belles décorations estivales et hivernales.

Mme Tecon, qui trouve que M. Ansermoz est un homme courageux qui part au front afin de défendre les intérêts des commerçants, admet que le parcage est un sujet très tendu à Rolle. Elle relève que c'est bientôt Noël et que peut-être est-ce le père Noël qui s'est immiscé dans le « Taxomex » de manière à ce que les usagers n'aient plus à dépenser pour le parking de la Tête noire. Effectivement, l'appareil est relativement neuf mais sera contrôlé, et en référence aux dernières années où le parcage au centre ville était gratuit, les contrôles seront à peu près inexistantes entre le 16 et le 31 décembre. Pour le parcage durant les travaux du plan de quartier Buttes-Jardins qui sont attendus dès que possible en 2018, tout sera mis en œuvre afin qu'une partie de l'installation de chantier, en tout cas les bureaux, soient placés



Conseil Communal de Rolle

dans le parc Veyrassat, ce qui devrait permettre de conserver une vingtaine de places sur la place du Marché. M. Echenard de son côté est en train de travailler à la prise en compte du système de mobilité douce Cristal.

M. Petit demande à la Municipalité ce qu'il en sera de la suppression des terrasses en été 2018.

Mme Tecon relève qu'il s'agit d'un sujet compliqué et si la Municipalité avait décidé de mettre ces terrasses en place c'est parce qu'elle y croyait et qu'elle trouvait que c'était un apport pour la commune, les commerçants, les utilisateurs. Il se trouve que parfois on trouve que tout est bien et en fin de compte ça ramène un nombre de problématiques extrêmement important. A un moment donné les coûts deviennent trop élevés et génèrent par exemple des frais d'avocats et autres. Tant que la question des parkings ne sera pas résolue par le parking souterrain qui devrait démarrer en 2018, il n'y aura pas de terrasses sur les trottoirs qui suppriment des places de parc et provoquent des récriminations; il y a des établissements qui n'ont pas le même avis sur l'attribution des concessions des terrasses et il faut respecter une base d'égalité de traitement. Si la Municipalité avait trouvé évident que les terrasses soient là où elles étaient, ce n'était pas l'avis de tous; face à cela il a fallu faire intervenir des avocats pour régler des plaintes. Il y a des sujets plus importants à traiter. Plus de terrasses durant les trois prochaines années.

Mme Bermejo-Dubois revient sur le sujet de la rétribution des municipaux et des jetons de présence, jetons qui s'ils ne reviennent pas aux municipaux concernés induisent un manque de rétribution et donc de motivation, ce qui peut faire pencher la balance dans un sens ou un autre en terme de présence. Sur le site de la RTS se trouve une carte qui représente l'ensemble des communes vaudoises avec les salaires touchés par les syndic, et le salaire du syndic rollois est relativement élevé par rapport à ceux de certains collègues. Elle demande au Bureau et à la présidente de la Cofin si on peut avoir une analyse factuelle de ce fameux salaire par rapport à l'augmentation octroyée en regard de l'ancien salaire et de la perte liée au renoncement des jetons, de façon à avoir la bonne approche pour la prochaine législature.

Le Président relève que ce sujet devrait être attribué à la Commission de gestion.

M. Deruaz croit que c'est le règlement du Conseil qui prévoit que c'est la Cofin qui se positionne sur le préavis de fin ou de début de législature. Nous n'y sommes pas encore et peut-être la commune aura-t-elle changé d'envergure et le nombre de municipaux aura-t-il changé en fonction de l'avancement du processus de fusion. Il souligne que ce travail de comparaison a déjà été engagé par la Cofin depuis plusieurs législatures mais il est très difficile. Pour exemple, le Conseil régional du district de Nyon est spécifique au district de Nyon et n'est pas comparable avec les conseils régionaux des autres districts qui ont beaucoup moins de prérogatives. La commune de Rolle à l'intérieur du district de Nyon, ne peut se comparer à aucune autre commune. Il n'est donc pas évident de trouver des points de comparaison et ça met en cause l'organisation de la la Municipalité, la répartition des dicastères, son choix des priorités. A un moment donné lorsqu'il faut se porter candidat à l'exécutif de certaines associations, il faut faire des choix en fonction de l'importance des sujets à traiter. Il faut tenir compte du fait que la représentation dans des exécutifs d'associations alourdit la tâche ce qui la rend inaccessible à de plus en plus de personnes. Vouloir être partout coûte de l'argent, mais ne permet pas à autant de candidats que souhaité de se présenter à la Municipalité. En étant en fin de carrière professionnelle on peut prendre des risques qu'il n'est pas possible d'assumer si on est pleine activité en devant réduire son taux de travail sans toucher l'équivalent en salaire. Il doute que la Cogest puisse disposer des éléments nécessaires à cette analyse.

Mme Bermejo-Dubois précise qu'il ne s'agit pas d'une comparaison avec d'autres communes, mais de savoir après quelques années de pratique sans jetons de présence, si la compensation salariale accordée est suffisante.

Le Président dit qu'il n'est pas l'usage que la question de l'attribution d'une analyse à une commission ou à une autre soit traitée dans les divers et individuels.



Conseil Communal de Rolle

M. Micello relève que parler du traitement des indemnités municipales est toujours émotionnel et il y a des choses qui ne sont pas écrites dans les règlements, comme les coutumes et les usages. Lorsqu'il a repris la place de chef de groupe, ce point faisait partie de ceux qui ne sont pas écrits mais qui se préparent d'une législature à l'autre par des discussions entre les chefs de groupe et éventuellement la Municipalité; cela se fait vers la fin de la législature en cours pour la législature suivante. Cet exercice n'a pas eu lieu à la législature passée, le préavis est arrivé, a été discuté et décision a été prise. Il invite la Municipalité à prendre les devants par rapport à la prochaine législature et à prévoir un travail plus complet avec les chefs de groupes, et à mandater soit la Cofin soit la Cogest à travailler sur le thème des indemnités.

M. Deruaz précise que le Conseil ne peut pas décider de la commission qui traitera ce sujet, ce n'est pas la Municipalité non plus puisque la commission de gestion travaille sur ce dont elle a envie. Elle s'attribuera cette compétence ou pas. Quant à la commission des finances elle le fera si nul ne l'a traité avant ou si elle estime que le travail n'a pas été fait à satisfaction au moment où le préavis sera déposé.

Le Président relève que l'intervention de Mme Bermejo Dubois est intéressante car elle montre que les partis ont une responsabilité pour faire valoir un sujet à la commission de gestion pour que celle-ci le traite ou non.

M. Echenard désire rassurer M. Ansermoz. Au début septembre une navette Cristal est venue d'Alsace et les tractations sont à présent en cours. Il est convié à participer au « Verbier Mobility Investment Forum » et il y interviendra pour présenter le Cristal et la façon dont il pourrait être intégré à la commune de Rolle. Il participera ensuite à un débat public au Châble où plusieurs communes et l'ARCAM seront représentées ainsi que Car Postal, MBC et des entreprises françaises concernées par la mobilité. Les discussions et tractations prennent du temps car les questions financières ne sont pas simples et tant qu'il n'a pas tous les éléments en main il ne peut pas finaliser un préavis. Il espère que lors de la prochaine séance une commission pourra être nommée afin de traiter le préavis de nouveau concept de mobilité à Rolle.

Mme Carrard Gay a bien entendu la réponse de M. Echenard mais en quoi la navette sera-t-elle utile aux automobilistes qui ne trouveront pas de places de parc?

M. Echenard explique que le concept de mobilité Cristal est destiné à changer les habitudes des usagers qui se rendent à Rolle, du pendulaire qui vient y travailler, du citoyen qui veut se déplacer en ville, de la personne qui a des courses à faire. Tout ce qui est courte durée restera dans le périmètre Grand Rue, mais avec la suppression d'environ 40 places de 2 heures dans le secteur Buttes-Jardins il faut déplacer ces automobiles pour les mettre ailleurs. L'idée est de parquer les longues durées en périphérie, au Rupalet ou entre la plage et le camping, et de les amener au centre ville avec des navettes Cristal. Idem pour se déplacer du port jusqu'à la plage ou depuis le secteur des Uttins-Maupas-Jura où on peut créer des places de parc. C'est un concept différent de ce qu'on a imaginé jusqu'à maintenant, et il ne faut pas penser « je viens à Rolle et je parque devant le commerce ou l'entreprise où je veux me rendre ». On peut aussi se déplacer à pied, Rolle n'est pas si étendue...

M. Deruaz comprend bien le concept proposé, et s'y est intéressé par le biais de lectures et lors de voyages. Il estime que c'est en effet pertinent pour les usagers, les commerces et les services. Ce qui l'inquiète un peu dans la communication municipale, c'est qu'il entend systématiquement le nom d'une marque alors qu'il aimerait entendre le développement d'un concept. Il se demande si M. Echenard ne va pas jouer le VRP pour une marque, à Verbier, car il lui semble que d'autres marques ont des projets qui sont plus évolués et qui seraient peut-être plus rapidement mis en œuvre sans que l'on ait à essayer les plâtres. Il rend la Municipalité vigilante sur ce point car la commune de Rolle n'a pas à faire la publicité d'une marque spécifique.

Mme Eynard demande si ce projet sera mis en place pendant la durée des travaux du futur parking de la Coop ou s'il s'agit d'une démarche pérenne.

M. Echenard explique que dans un premier temps il s'agit de mettre en place le concept pendant les travaux Buttes-Jardins, durant environ 30 mois, puis ensuite de remplacer le Green Bus de type diesel, qui est loin d'être rempli en journée. Ce concept est étudié conjointement avec un transporteur de la région.



Conseil Communal de Rolle

Mme Mozzetti demande si la navette est autonome.

Le Président recadre le débat car la discussion porte sur un sujet qui n'est pas encore déposé.

Il poursuit en annonçant qu'il n'y aura pas d'agape de fin d'année de législature mais mieux que cela, la séance du Conseil sera déplacée et se déroulera dans la nouvelle salle du Grand Conseil à Lausanne, le 14 juin 2018. Cette séance remplacera celle du 29 mai. Un transport sera organisé depuis Rolle ainsi qu'au retour, et elle sera suivie d'un apéritif dînatoire sur place. La séance de fin juin sera maintenue pour les rapports de la Cogest et de la Cofin.

L'huissier ayant vécu sa dernière séance, le Président se fait un plaisir de lui offrir une clef en chocolat, clin d'œil aux clefs du Château que ce dernier a souvent utilisées à l'occasion des conseils. Il poursuit en soulignant le fait que dès lors le Conseil n'a plus d'huissier et il exhorte la Municipalité à lui trouver un remplaçant, l'huissier suppléant n'étant pas disponible les mardis soirs.

Il donne rendez-vous aux conseillers le 6 février et les convie à un apéritif à la salle des Chevaliers.

Le Président clôt la séance à 20h30.

Au nom du Conseil communal




Christian HAY
Président


Violaine CHERPILLOD
Secrétaire